PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-038-2021-04

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France - Direction départementale des territoires du Val d'Oise / Service régional d'économie agricole

IDF-2020-12-22-00046 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour l'EARL COUBRICHE à HEROUVILLE EN VEXIN (2 pages) Page 3

IDF-2020-12-15-00026 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DE LA CRESSONNIERE à SERAINCOURT (4 pages) Page 6

IDF-2020-12-15-00027 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA OLIVIER Nicolas à GENICOURT (5 pages) Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France - Direction départementale des territoires du Val d'Oise

IDF-2020-12-15-00026

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour la SCEA DE LA CRESSONNIERE à SERAINCOURT

PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

SDREA Île-de-France

Cergy-Pontoise, le 15 décembre 2020

Le préfet

à

SCEA DE LA CRESSONNIERE
1bis rue Saint Jean
95450 SERAINCOURT
Madame GAZOTTI-MOSER, gérante

Affaire suivie par : Elisabeth RAK-LECLER
Pôle économie agricole
Tél. : 01 34 25 24 27
Mél. : elisabeth.rak-lecler@val-doise.gouv.fr
Réf. : SAFE/PEA/2020_89

Dossier n° 95-2020-14

DOCUMENT A CONSERVER

LAR n° 2C 088 409 7312 6

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

ACCUSE RECEPTION d'un dossier complet

Madame

En date du 23/11/2020, vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe sur les communes d'Avernes, Fremainville et Seraincourt actuellement mises en valeur par l'EARL DE LA CRESSONNIERE pour le projet suivant : installation en tant qu'associée exploitante à titre secondaire avec la qualité de gérante.

Le dossier a été enregistré complet au 09/12/2020

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, **cette demande fera l'objet d'une publicité d'un mois minimum** par affichage en mairie de(s) la commune(s) où est (sont) située(s) le(s) bien(s) et d'une publication sur le site internet de la Préfecture du Val-d'Oise.

La date d'enregistrement du dossier complet constitue le départ du délai **de 4 mois** dont dispose le préfet de région pour statuer sur votre demande, soit le **09/04/2021.**

Des candidatures concurrentes portant sur tout ou partie des biens sollicités sur votre demande peuvent être déposées. La CDOA sera alors consultée pour émettre un avis et le délai de 4 mois pourra être porté à 6 mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

.../...

Dans ce cas, vous en serez avisé par courrier qui précisera également les concurrents. **Aucune information sur le contenu de leur demande ne sera délivrée**. En revanche, vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres lors de la tenue de la commission.

A défaut de notification d'une décision au-delà du délai de 4 mois (ou 6 mois en cas de prolongation) à compter de la date de dépôt du dossier enregistré complet**, vous bénéficierez d'une autorisation tacite** conformément à l'article R 331-6 du code rural et de la pêche maritime**.**

Dans le cas où vous bénéficiez d'une autorisation implicite d'exploiter, **le présent courrier valant accusé réception de votre demande sera publié** au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et également affiché en mairie de(s) la commune(s) concernées par le(s) bien(s) demandé(s). **Cette publication légale vaudra alors décision.**

J'attire votre attention sur le fait que le présent courrier ne vaut pas accord des propriétaires et ne préjuge en rien de leurs intentions sur le devenir définitif des terres. Le bénéficiaire d'une décision d'autorisation d'exploiter, même implicite, doit obtenir l'accord des propriétaires pour mettre en valeur les biens listés en annexe.

Vous pourrez consulter l'information de la publication en vous connectant au site internet à l'adresse suivante :
http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/RAA-de-la-region-Ile-de-France-2020

En cas de décision défavorable concernant votre demande, vous en serez avisé par courrier. **Aucun avis ne sera communiqué par téléphone ou par messagerie électronique.**

Je vous prie d'agréer, Madame l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,

signé

Responsable du Pôle
Economie Agricole
Bruno VARNIERE

Si vous considérez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication :
- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours, accessible sur le site www.telerecours.fr.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau rejet exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise.

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

Liste des parcelles concernant la demande de la **SCEA DE LA CRESSONNIERE :**

Commune	Réf. Cadastrale		Surfance (en hectares)
AVERNES	ZD	18	0 ha 34 a 50 ca
AVERNES	ZD	19	3 ha 35 a 20 ca
AVERNES	ZD	21	0 ha 60 a 91 ca
		S/Total	**4 ha 30 a 61 ca**
FREMAINVILLE	C	35	1 ha 00 a 10 ca
		S/Total	**1 ha 00 a 10 ca**
FREMAINVILLE	C	8	2 ha 31 a 40 ca
		S/Total	**2 ha 31 a 40 ca**
FREMAINVILLE	B	424	0 ha 89 a 10 ca
FREMAINVILLE	B	425	1 ha 13 a 36 ca
		S/Total	**2 ha 02 a 46 ca**
SERAINCOURT	W	38	0 ha 11 a 45 ca
	W	39	0 ha 08 a 83 ca
		S/Total	**0 ha 20 a 28 ca**
SERAINCOURT	Z	27	2 ha 39 a 21 ca
SERAINCOURT	Z	28	0 ha 32 a 83 ca
SERAINCOURT	Y	32	0 ha 53 a 10 ca
SERAINCOURT	W	36	0 ha 03 a 00 ca
SERAINCOURT	W	37	1 ha 80 a 28 ca
SERAINCOURT	W	81	0 ha 15 a 10 ca
SERAINCOURT	X	9	0 ha 48 a 09 ca
SERAINCOURT	X	10	0 ha 62 a 78 ca
SERAINCOURT	Y	14	0 ha 95 a 16 ca
SERAINCOURT	Y	15	6 ha 00 a 00 ca
SERAINCOURT	Y	20	6 ha 01 a 02 ca
SERAINCOURT	Y	80	1 ha 49 a 30 ca
SERAINCOURT	Y	81	0 ha 67 a 70 ca
		S/Total	**21 ha 47 a 57 ca**
SERAINCOURT	VB	32	0 ha 46 a 60 ca
		S/Total	**0 ha 46 a 60 ca**
SERAINCOURT	W	41	1 ha 60 a 92 ca
		S/Total	**1 ha 60 a 92 ca**
SERAINCOURT	Z	81	1 ha 29 a 84 ca
		S/Total	**1 ha 29 a 84 ca**
SERAINCOURT	X	11	1 ha 60 a 61 ca
		S/Total	**1 ha 60 a 61 ca**

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/

Liste des parcelles concernant la demande de la **SCEA DE LA CRESSONNIERE :** (suite)

SERAINCOURT	Z	15	1 ha 85 a 24 ca
SERAINCOURT	Z	31	6 ha 07 a 64 ca
SERAINCOURT	UB	4	0 ha 51 a 60 ca
SERAINCOURT	UB	5	0 ha 19 a 60 ca
SERAINCOURT	UB	6	1 ha 07 a 80 ca
SERAINCOURT	AB	8	0 ha 24 a 00 ca
SERAINCOURT	AB	162	0 ha 59 a 20 ca
SERAINCOURT	AB	169	0 ha 15 a 21 ca
SERAINCOURT	AB	171	0 ha 22 a 24 ca
SERAINCOURT	AB	195	0 ha 10 a 08 ca
SERAINCOURT	AB	207	0 ha 57 a 36 ca
SERAINCOURT	W	40	2 ha 37 a 79 ca
SERAINCOURT	AB	1	0 ha 03 a 61 ca
SERAINCOURT	AB	3	0 ha 51 a 32 ca
SERAINCOURT	AB	147	0 ha 14 a 05 ca
SERAINCOURT	AB	150	0 ha 20 a 86 ca
SERAINCOURT	AB	156	0 ha 56 a 62 ca
SERAINCOURT	AC	168	0 ha 15 a 68 ca
SERAINCOURT	AC	170	0 ha 35 a 33 ca
SERAINCOURT	X	84	0 ha 29 a 55 ca
		S/Total	**16 ha 24 a 78 ca**
SERAINCOURT	AB	6	0 ha 13 a 03 ca
SERAINCOURT	AB	7	0 ha 05 a 25 ca
		S/Total	**0 ha 18 a 28 ca**
		TOTAL	**52 ha 73 a 45 ca**
SERAINCOURT	Y	31	0 ha 43 a 33 ca
		S/Total	**0 ha 43 a 33 ca**
SERAINCOURT	AB	2	0 ha 08 a 53 ca
		S/Total	**0 ha 08 a 53 ca**
SERAINCOURT	AB	5	0 ha 03 a 75 ca
		S/Total	**0 ha 03 a 75 ca**
		S/Total précaire	**0 ha 55 a 61 ca**
		TOTAL SCEA DE LA CRESSONNIERE	**53 ha 29 a 06 ca**

Direction départementale des Territoires
Service de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-safe@val-doise.gouv.fr site internet http://www.val-doise.gouv.fr/